

Monsieur Pascal Binczak
Université Paris VIII
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex 02

Paris, le 28 avril 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier avec l'espoir que vous pourrez y accorder un peu de temps.

Dans les faits, toute ressemblance avec la vie de Christine Coënon n'est pas fortuite ; dans la forme rédactionnelle, toute ressemblance avec *Communication* de John Cage (*Silence*, ed. Denoël, 2004) n'est pas fortuite (*en italique*).

Je suis artiste plasticienne, chargée de cours en Arts plastiques à l'Université Paris VIII depuis 1995. J'ai 48 ans. Baccalauréat en 1980, deux années d'études à l'Université (Caen, 1980-82), cinq années d'études en Ecole d'Art (Caen, 1982-87) puis l'Institut des Hautes Etudes en Arts Plastiques (Paris, 1988-89).

Diplômée du DNSEP (1987), plus de 20 ans de recherche et production artistiques, 15 ans d'expérience dans l'enseignement à Paris VIII ... ma rémunération en tant que chargée de deux cours semestriels s'élève à 358 € par mois.

TOUS LES JOURS SONT BEAUX.

Et si je posais trente-deux questions ?

Les choses en seront-elles plus claires ?

Chaque semaine je donne deux cours, un pratique et un théorique, soit 128 h de cours par an.

Tous mes cours sont rémunérés « chargé de TD ».

Trouvez-vous juste ma rémunération comparée à celle d'un titulaire dont le quota horaire est inférieur à 200 h ?

Le chargé de cours est payé la durée du cours, soit 2h30 alors que les tranches horaires sont maintenant de 3h. Dois-je refuser de répondre aux questions après le cours ? Et la préparation ? Et la correction ? Et la notation ? Et (en option) le tutorat des 3^e années ?

Quelle est la différence entre une chargée de cours et une baby-sitter ?

En 2005, les semestres sont passés de 15 semaines à 13 semaines ; le chargé de cours est passé d'une rémunération de 37h50 à 32h.

32, soit 13 x 2,5 ?

Pourquoi ne m'a-t-on pas appris à compter ?

Faut-il que je sache compter pour poser des questions ?

Pourquoi, alors que le taux horaire du chargé d'enseignement vacataire est de 61,35 € brut, je suis payée 40,91 € brut (cf. tarif confédérateur étranger) ?

On m'a répondu que le taux horaire de 61,35 € correspondait à ce que coûte un chargé de cours à l'Université.

En effet, si j'additionne les charges patronales à mon salaire brut, le compte est bon.

Dois-je comprendre que le chargé de cours est chargé de payer les charges patronales ?

Ce qui n'est pas clair pour moi l'est-il pour vous ?

Trouvez-vous juste ce régime spécial ?

Pourquoi le chargé de cours qui s'engage sur un trimestre ou une année n'a-t-il pas de contrat ?

Pourtant, il signe un engagement, et puis après c'est "peut-être".

Si je commence le semestre, faut-il que je m'attende à le finir ? Et l'année ?

Le chargé de cours étant payé en « heures complémentaires », ainsi il n'a le droit ni aux indemnités CP ni aux indemnités précarité comme tout vacataire...

Y a-t-il une raison quelconque de demander pourquoi ?

Pourquoi faut-il qu'un artiste ait de l'argent pour gagner de l'argent ?

Pourquoi l'Université refuse le cadre réglementaire de la Maison des Artistes (dans lequel je m'inscris en toute régularité en tant qu'assujettie) ?

Pourquoi l'Université Arts Plastiques méconnaît-elle la situation de l'artiste qui se caractérise par la précarité ?

(Le revenu médian des artistes affiliés est de 8300 euros - sous le seuil de pauvreté -, plus de 50% des artistes gagnent moins...)

Un artiste ayant « des revenus insuffisants » est-il insuffisant ?

Pourquoi ai-je le sentiment de n'être qu'une pièce comptable ?

Pourquoi l'artiste-enseignant a « la chance » d'être sous-payé pour son enseignement seulement si sa recherche est lucrative ?

Pourquoi, paradoxalement, l'Université ne reconnaît que les ventes de l'artiste et en aucun cas sa recherche et son enseignement ?

(Je me permets de souligner l'obtention en 2008 d'une « bourse de recherche » du CNAP)

En suis-je à la vingt-huitième question ?

Y a-t-il moyen pour nous de gagner de l'argent ?

L'argent, que communique-t-il ?

Lequel est le plus communicant d'un artiste qui gagne de l'argent et d'un artiste qui n'en gagne pas ?

Les gens sont-ils artistes à l'intérieur du marché, non-artiste au-dehors ?

Et si ceux qui sont à l'intérieur n'entendent pas très bien, est-ce que ça change ma question ?

Pourquoi j'enseigne à l'Université ? (Certains diront il y a les Ecoles d'Art pour les artistes !)

Pourquoi ? Parce que j'y ai été invitée et, naturellement, j'y ai trouvé ma place.

Je dis « naturellement » car, que ce soit à l'Ecole d'Art ou à l'Institut des Hautes Etudes en Arts Plastiques, j'ai toujours vécu une complémentarité entre l'historien et (ou) théoricien et l'artiste.

Sans doute, trop naturellement, je me suis investie et, trop passionnément, j'ai continué dans les conditions que vous pourrez apprécier.

Y a-t-il toujours quelque chose à se demander, jamais ni paix ni calme ?

Si j'ai la tête pleine d'incertitude, qu'est-ce qui arrive à ma paix et à mon calme ?

Ces questions nous mènent-elles quelque part ?

Et s'il y a des règles, qui les a faites, je vous le demande ?

Autrement dit – y a-t-il une fin possible à ces incertitudes et, si oui, où commence-t-elle ?

Y a-t-il des questions importantes ?

Les semestres diminuent, le quota d'étudiants par cours augmente...

60 % des enseignants en arts plastiques sont des précaires dont la rémunération augmente de quelques centimes d'euros chaque année.

Je vous demande, l'expérience se produisant dans le temps, qu'advient-il si l'expérience est sacrifiée au profit de l'instant ?

Ces questions nous mènent-elles quelque part ?

Où allons-nous ?

Monsieur le Président, j'ai l'espoir que vous puissiez entendre ces questions, et aussi y répondre.

Je vous informe que malgré l'intérêt reconnu de mes cours, ceux-ci vont être supprimés parce que je suis assujettie, et non affiliée, à la Maison des artistes ce qui n'est en aucun cas pour moi une obligation professionnelle.

« Virée pour revenus insuffisants » : la suppression de mes cours est motivée par la faiblesse de mes revenus.

Face à l'aberration de la situation et sans réponse de votre part, je prendrai la décision de rendre cette lettre ouverte à partir du 19 mai 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christine Coënon

